

Pôle Planification
Direction Générale Adjointe Urbanisme et Territoire
Affaire suivie par Stéphane GERARD
T. 03.57.88.33.99
stgerard@eurometropolemetz.eu

Madame Martine MARTIN
Maire
MAIRIE DE SEMECOURT
3, place de la République
57280 SEMECOURT



Metz, le 02 mars 2025

OBJET : Article L 153-36 à L153-48 du Code de l'Urbanisme / Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

REF : DGAUT-PP/2025-02/2217

Madame le Maire,

Je fais suite à votre courrier recommandé en date du 31 janvier 2025, concernant la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de votre commune portant sur la création d'un secteur de loisirs.

Après examen attentif de votre projet, je vous informe que l'Eurométropole de Metz n'a pas d'observation particulière à formuler sur votre PLU.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président délégué



Henri HASSER